



Pôle Citoyenneté
10 avenue Salvador Allende
93270 Sevran
01.41.52.43.52
pcitoyennete@ville-sevran.fr

**Compte-rendu de la réunion publique du comité de quartier Primevères/ Savigny
du 17 mai 2018
Espace Louis-Blesy**

Présent(e)s pour la Ville :

- Patrice Adolphe, Adjoint au Maire en charge de la démocratie locale, de la vie associative et des fêtes et cérémonies ;
- Nathalie Bayon, Adjointe au Maire en charge de la tranquillité publique et de l'accès aux droits, coprésidente du comité de quartier ;
- Julian Jegouzo, Responsable du Service Environnement aux Services Techniques
- Pôle citoyenneté.

Sont invités :

Pour l'entreprise Orange :

- Denis Dellanoy, Directeur des relations avec les collectivités locales Seine-Saint-Denis
- Mme Sophie Conzelmann-Dumont, Cheffe de projet déploiement fibre, notamment sur Sevran

Sont présents :

- les conseillers et conseillères du comité, le coprésident et la suppléante ;
- une vingtaines de personnes habitantes du quartier.

1. Renouvellement des conseillers et conseillères :

- **Présentation de la charte : rôle du conseiller de quartier**

Le mandat des conseillers et des conseillères du comité de quartier étant arrivé à échéance, il est proposé de renouveler le comité de quartier par un appel candidatures. Les habitants présents sont invités à se présenter pour constituer le nouveau comité de quartier.

Dans l'attente, M. Veresen coprésident du comité de quartier, explique son rôle, le déroulé, les objectifs des réunions intermédiaires, les sujets de discussions mais aussi que le comité doit être une force de propositions, de révélations des problèmes du quartier pour l'améliorer.

Plusieurs conseillers du comité de quartier souhaitent avoir un rôle plus constructif.

- 7 personnes se portent candidates.

VERESSEN Bernard
Co-Président
SINAUD Grace
Suppléante
AZIZI Jocelyne
DELAITRE Eric
DELOY Dominique
HYVON Annick
SANDRE Michel

Bienvenue aux conseillers et conseillères de quartier !

2. Présentation de l'installation future de la fibre optique à Sevrans

M. Delannoy et Mme Conzelmann-Dumont précisent qu'ils interviennent uniquement en tant qu'opérateur de réseau et non en qualité de fournisseur de service. L'Arcep a confié à Orange le déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH, Fiber To The Home) sur la commune de Sevrans.

Le Site Internet Orange donne les indications suivantes :

Orange a lancé sur ses fonds propres un programme d'investissement pluriannuel sur la France d'environ 7 milliards € d'ici 2020 pour le déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné. Il s'agit d'une fibre de verre de quelques microns de diamètre dont l'installation se fait en parallèle des réseaux cuivre existants. La transmission des données se fait par l'intermédiaire d'un signal lumineux à la vitesse de la lumière, et sans affaiblissement, contrairement au câble cuivre où cette transmission est faite à l'aide d'un signal électrique qui subit des affaiblissements et ne permet pas de fournir certains services si l'on est trop éloigné du central téléphonique auquel on est rattaché.

Il ne sera pas nécessaire de créer de nouvelles infrastructures de génie civil car les câbles fibre optique seront posés dans les conduites ou sur les poteaux existants. Il sera juste nécessaire d'installer quelques armoires de sous-répartition sur les trottoirs, en concertation avec les services techniques de la ville. Une fois le déploiement réalisé, un délai de trois mois est ensuite nécessaire pour respecter le règlement qui prévoit que l'opérateur de réseau indique la fin des travaux à l'Arcep qui doit informer les autres opérateurs (les FAI, Fournisseurs d'Accès Internet) que la commercialisation des services sur la fibre optique est possible, y compris pour Orange lui-même.

Cela permet de préserver strictement les règles de la concurrence.

- Pour les copropriétés, il est nécessaire de faire valider les travaux en AG de copropriétaires, ou à défaut par le conseil syndical. L'installation est intégralement prise en charge par l'opérateur de réseau jusqu'au point de branchement. Les derniers mètres d'installation, c'est-à-dire du point de branchement au domicile, sont en principe facturés par les opérateurs commerciaux. Ce coût est de l'ordre de 300 €. En effet, pour des raisons commerciales, on constate souvent la gratuité des frais de branchement au réseau.
- Dans les zones pavillonnaires, le principe est le même, l'opérateur de réseau construit le réseau mutualisé jusqu'aux points de branchement en aérien ou en souterrain et les derniers mètres sont posés par l'opérateur commercial qui est choisi par l'abonné. Il facture ou non ce raccordement.
- La fin du déploiement pour l'ensemble de la ville est prévue pour 2020.

A noter : La fibre optique dans les écoles ne peut être installée qu'à la demande des collectivités .

La présentation s'achève par des échanges directs entre les habitants et les représentants Orange afin de préciser la situation de leur habitat.

Pour information :

- Une carte des territoires couverts par la fibre optique est consultable sur le site Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>; Sevrans est mentionné ;
- voir une vidéo qui explique le processus d'installation de la fibre optique : <https://www.youtube.com/watch?v=NATm7WFKKpk>
- Enfin, en prévision de l'arrivée de la fibre et aux personnes qui le souhaitent, M. Delannoy conseille de s'inscrire sur le site internet d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/reseau/maison/comment-avoir-fibre>

3. Points sur la gestion des déchets et encombrants dans la ville

Les habitants du quartier regrettent de voir des poubelles et des sacs sortis en permanence, des habitants ne respectent pas les jours et horaires de sorties fixés pour les déchets. Ils remarquent une multiplication des encombrants tous les jours ou presque, dehors déjà une semaine voire même parfois dix jours à l'avance. Parmi eux, on trouve souvent des déchets ménagers spéciaux, (bidons d'huile, produits de jardinage, pot de peinture...) et des déchets quotidiens qui ne sont donc pas ramassés ce jour là.

De plus, les habitants constatent des dysfonctionnements réguliers lors des ramassages des ordures ménagères.

M. Jegouzo explique que la Ville ramasse 10 tonnes de déchets par jour, la difficulté semble venir d'un changement récent de responsable de la collecte: la collecte n'est plus à la charge du SEAPFA mais à la charge du Territoire (EPT) Paris Terre d'Envol.

- **Les administrés peuvent contacter directement l'EPT : contact.dechets@paristde.fr**

A savoir :

Pour se débarrasser d'objets en bon état : la Ressourcerie 2mains collecte gratuitement à domicile des objets dont vous souhaitez vous débarrasser mais qui sont encore en bon état. La Ressourcerie est une association d'insertion professionnelle.

Pour prendre rendez vous, appelez au 09 82 34 97 99.

4. Divers points « cadre de vie » relevant des Services Techniques :

- **Rue Henri Dunand**, entre le gymnase le Marchand et la maison des jeunes, un gros trou s'est creusé juste à l'entrée de la voie pompier. Les habitants demandent l'intervention des services concernés car il y a danger.
- **Rue de la renaissance** : demande d'installation d'une corbeille de rue car il s'agit d'une rue fréquentée par des collégiens, les habitants retrouvent beaucoup de canettes et de morceaux de papiers dans les jardins.
- **Boulevard Lucien Gelot à l'angle de l'avenue de l'Aurore et de la rue de la Renaissance**, les véhicules arrivent à vive allure depuis le boulevard Lucien Gelot, des accidents ont eu lieu. Il s'agit d'une rue très empruntée par les mamans, **les habitants demandent installation d'un ralentisseur ;**
- **Quartier de Primeveres/Savigny**, les conseillers signalent que des riverains se plaignent des déchets jetés dans le quartier. Les conseillers demandent plus de corbeilles de rue aux intersections pour éviter que les débris soient jetés par terre .
- **Rue Marcel Sembat**, les habitants demandent si il y a une occupation de l'espace public pour la benne à gravats?
- **École des Primevères**, les conseillers demandent de repeindre le passage piétons devant l'école des Primevères ;
- **Rue de la renaissance**, présence d'un tas d'encombrants et la présence d'un "sanibroyeur malodorant".

5. et du Pôle Tranquillité Publique :

- **Villas des Prés**, demande de verbalisation d'un camion mal stationné ;
- **18 avenue de la renaissance**, présence d'un garage sauvage ;
- **le long du cimetière**, demande de verbalisation des véhicules ;
- **trottoir de la Poste Principale**, voitures mal stationnées
- **place du 8 mai 1945**, nuisances en soirée pour les riverains. En effet un homme ivre hurle le soir, il vivrait dans une voiture mal stationnée.
- **rue de l'Aurore**, présence d'une voiture épave ;
- **Villas des Prés**, à partir d'une certaine heure, il est impossible de se garer en bas des immeubles et même de circuler car les voitures sont mal stationnées. De plus, sur la pelouse de l'espace François Mauriac, des nuisances sonores en soirée.

6. Point relevant du Pôle Urbain :

- **rue d'Aulnay**, présence d'une barrière Ville installée devant une terrasse illégale pour la en faire un abri, les conseillers souhaitent que cet abri soit retirée car il est sur une voie pompier et donc constitue un danger.
- *Le maire ne peut légalement ordonner la démolition, seul un juge peut procéder à la démolition de cet abris.*

Questions diverses

- **face à l' école Jean-Perrin**, demande d'élagage aux propriétaire « bâtiment face à la pharmacie des primevères » (ancien cabinet médical face aussi à l'école Jean-Perrin).
- **École Maternelle de Perrin**, demande de remplacer la toile verte par des panneaux qui seront décorés par les enfants